



Mission régionale d'autorité environnementale  
Normandie

*Conseil général de l'environnement  
et du développement durable*

Rouen, le 25 juillet 2019

*Mission régionale d'autorité environnementale  
de Normandie*

**Affaire suivie par :** *Corinne ETAIX*

**Tel :** 01 40 61 79 29

**Courriel :** [corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr](mailto:corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur le dossier relatif à la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny (Manche)

Monsieur le Président,

Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale un dossier relatif à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, dont il a été accusé réception le 24 avril 2019.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique.

Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la mission régionale  
d'autorité environnementale

Corinne ETAIX

**Villedieu Intercom**  
**À l'attention de Monsieur le Président**  
**BP 58**  
**50800 VILLEDIEU-LES-POELES**

Copie à : - Préfecture de la Manche  
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie  
- Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche